



COMMUNE DE COURCHAVON

www.courchavon-mormont.ch

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Mardi 5 juillet 2016 à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour :

1. Informations sur la révision du plan d'aménagement local ;
2. Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;
3. Présentation et approbation des comptes 2015 ainsi que des dépassements budgétaires ;
4. Abrogation du règlement de la police du cimetière de 1899, remplacé par le règlement de la police locale de 1991 ;
5. Divers

REVISION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

Séance d'information ouverte à toutes et tous le :

**mardi 28 juin 2016 à 19h30
à la halle de gymnastique de Courchavon**

Les points traités seront les suivants :

1. Présentation du dossier du plan d'aménagement local (conception directrice d'aménagement, plan de zones, règlement sur les constructions) ;
2. Discussion générale en présence du bureau technique
3. Discussion personnelle sur demande

Les documents y relatifs seront consultables sur notre site internet www.courchavonmormont.ch dès le 25 juin 2016.

En annexe, vous trouverez une information du bureau d'ingénieurs à ce sujet.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le secrétariat communal sera fermé du 18 juillet au 5 août 2016. Il rouvrira le mardi 9 août 2016 à 10h.

Rappel des heures d'ouverture : mardi 10h00-12h00 & jeudi 16h30 à 18h30

ASSURANCE CHOMAGE

Nous vous rappelons que pour s'inscrire au chômage, il appartient à l'assuré de se présenter à sa commune de domicile au plus tard le 1^{er} jour pour lequel il prétend à l'indemnité de chômage. Durant la fermeture estivale du secrétariat communal, l'assuré doit se rendre directement auprès de l'Office Régional de Placement (ORP) de Porrentruy.

DECHETS

Nous avons reçu un courrier de l'entreprise Ramseyer SA au sujet des déchets encombrants. Cette dernière désire régulariser la situation et nous informe que dorénavant elle ne ramassera que les déchets/objets qui ne peuvent pas être mis dans un sac taxé de 110lres (tout objet pouvant être inséré dans un sac est considéré comme déchet ménager).

Dès le prochain ramassage, elle ne chargera plus aucun sac ni objet pouvant y être mis mais uniquement les objets encombrants ménagers pour l'équivalent d'environ 50kg par ménage.

De plus et comme énième rappel, nous vous remercions de ne pas déposer des déchets spéciaux autour, au-dessus et dans les bennes situées à l'écopoint. A titre d'exemple, il est courant de trouver des sacs en plastique dans les bennes, du PET, des déchets inertes et d'autres objets plus insolites.

Nous vous rappelons que seul le tri correct de vos déchets permet de maintenir les coûts d'élimination. Ne pas apporter et déposer n'importe quel type de déchets est aussi une marque d'égard et de respect envers les personnes qui s'occupent de garder cet endroit le plus propre possible. L'écopoint n'est pas une déchetterie dans laquelle **TOUT** peut être déposé.

Nous tenons également à remercier toutes les personnes qui font de leur mieux, trient et éliminent efficacement leurs déchets.

PLACE DU VILLAGE

Depuis plusieurs semaines, nous constatons que des véhicules sans plaques sont stationnés sur ladite place.

Nous rappelons qu'il est interdit de stationner des véhicules privés, de plus sans plaques d'immatriculation, sur les espaces publics. Les Autorités prient les propriétaires de ces véhicules de les déplacer et de les éliminer si nécessaire, faute de quoi, la situation sera annoncée à la Police Cantonale et le véhicule enlevé aux frais de son propriétaire.

SUBSIDE CAISSE MALADIE DES ENFANTS

Le subside communal sera versé par le secrétariat communal dès le mois **d'octobre**. Nous vous prions d'apporter ou de déposer le-s certificat-s d'assurance **2016**. Ce subside sera versé directement sur le compte bancaire ou postal des parents. Si vous n'avez pas encore communiqué vos coordonnées, merci de les indiquer sur la copie du certificat d'assurance.

Nous vous rappelons que ce subside est octroyé pour tous les enfants de la commune (de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire), sans distinction des revenus parentaux.

Diverses informations

- Centre suisse d'appels pour animaux : pour animaux perdus et/ou trouvés, informations sur www.stmz.ch
-

En vous remerciant d'avance de prendre note de ce qui précède et dans l'attente de vous revoir, le Conseil communal vous présente ses meilleures salutations.

Courchavon, le 16 juin 2016